

**Ordre du jour**  
**Réunion du CORÉMONT**  
**19 septembre 2024 à compter de 18h30**

<b>Présents<sup>1</sup></b>	<b>Section locale et rôle</b>	
<b>Comité exécutif</b>		
Jean-Nicolas (JN) Minville	UEDN 10511, président	Votant
Réginald Bernatchez	UCET 10102, VP	Votant
Marie-Hélène (MH) Leclerc	UEDN 10511, Secrétaire	Votante
Lyne Cartier	SEIC 10437, Trésorière, Présidente du Comité régional des femmes Montérégie, et Présidente du Comité des groupes d'équité Montérégie	Votante
Marie-Claude (MC) Dupont	SEIC 10469, VP SST	Votante
Frédéric Prigot	SEIC 10469, VP Éducation et VP du Comité des groupes d'équité Montérégie	Votant
Jenny McLaughlin	SEIC 10469, Présidente du Comité des jeunes Montérégie	
<b>Membres du CORÉMONT</b>		
France Boucher	UEDN 10511	Votante
Kevin Piton	UEDN 10511, VPER suppléant de l'AFPC-Québec	
Karine Côté	UEDN 10581	Votante
Jérôme Gagnon Boivin	SEIC 10469	Votant
Marc Bélanger	SEIC 10437	Votant
Cintia Zelaya	SEIC 10449	Votante
Guillaume Babin	SEI 10017	Votant
Linda Hamilton	SAGR 10080	Votante

**Absents :** May Tan, SAGR 10377  
Michael Hind, SAGR 10377  
Séverine Guérineau, 10080, VPR SAGR Ouest-du-Québec

1. Ouverture de la réunion et reconnaissance du territoire : <https://native-land.ca/?lang=fr>

18h30

P : France Boucher A : Frédéric Prigot

<sup>1</sup> Pour alléger le texte, tous les genres sont inclus dans le genre masculin.

2. Mot de bienvenue du président

JN Minville annonce qu'il y aura une discussion sur les nouveaux règlements du CORÉMONT.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les points 2 et 3 sont inversés.

P : MC Dupont A : France Boucher

4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 05 juin 2024

P : France Boucher A : Jérôme Gagnon Boivin

5. Finances Solde du compte : 28 723,00\$

Le CORÉMONT a reçu le financement de l'AFPC et il reste le remboursement des dépenses des organisateurs de la mobilisation du 5 septembre 2024.

6. Règlements

a. Modifications aux règlements

JN Minville a présenté les modifications du document *Règlements du Conseil du District de la Montérégie* page par page (voir le document à l'Annexe A) et les membres présents signalent les erreurs à corriger, et signifient leur accord ou désapprobation. Dans les cas où il n'y a pas unanimité, le président passe les articles particuliers au vote pour adopter les modifications.

Le vote pour chaque point sujet à modification est effectué par les membres ayant le droit de vote (2 membres par section locale pour les sections locales de 499 membres et moins, 1 vote supplémentaire par tranches de 500 membre membres par section locale pour les sections locales de 500 membres et plus.

Les modifications adoptées ne seront pas mentionnées dans ce procès-verbal; seuls les ajouts aux modifications déjà proposées, et les propositions débattues pour modification seront mentionnées.

Règlement 9, Article 6 :

Le président propose de retirer l'article tel qu'il est écrit dans le règlement, et que le conseil exécutif réfléchisse, d'ici la prochaine séance du Corémont, a une formule pour offrir une aide aux petites sections locales qui en auraient besoin pour pouvoir participer aux séances en personne du Corémont.

Pour : 12 membres votants sur 14

- JN Minville
- Réginald Bernatchez
- MH Leclerc
- Lyne Cartier
- MC Dupont
- Frédéric Prigot
- Jenny McLaughlin
- Cintia Zelaya
- Linda Hamilton
- Karine Côté
- France Boucher
- Jérôme Gagnon Boiviin

Contre : 2 membres votants sur 14

- Marc Bélanger
- Guillaume Babin

Règlement 10, article 1

Un ajout : le budget du COREMONT doit être voté lors d'une assemblée annuelle qui aura lieu dans les 90 jours suivant le début de l'année.

Règlement 10, articles 2 et 3 : l'ordre des deux articles est inversé.

Règlement 10, article 5 : ajout de la mention « de préférence syndiquée » pour l'institution financière.

Règlement 11, article 2 : ajout de l'adjectif « calendrier » à la mention « 30 jours ».

Vote sur tous les changements dans le document : P : France Boucher A : Lyne Cartier

## 7. Action politique

### a. Retour sur la mobilisation du 5 septembre 2024

Il y a eu une mobilisation le 5 septembre 2024 pour ramener le travail en présentiel à 2 jours par semaine, contrairement à la directive du Gouvernement du Canada d'obliger le travail en présentiel à 3 jours par semaine à compter du 9 septembre 2024.

L'AFPC a lancé un recours judiciaire contre le Gouvernement du Canada pour non-respect de l'entente.

Pour le moment, il s'agit pour les membres de rendre la revendication visible avec les affiches et les fonds d'écran, entre autres. JN Minville encourage les membres à déposer un grief pour contester les ententes de régimes de travail que le gouvernement veut imposer aux employés, et d'expliquer aux membres pourquoi il est important de déposer un grief. Il faut respecter un délai de 25 jour ouvrable pour déposer un grief.

Beaucoup de gestionnaires sont du côté des employés à ce sujet.

L'AFPC-Québec donnera des instructions concernant les prochaines phases de mobilisations. Lyne Cartier propose que l'AFPC-Québec d'avertir les Conseils de districts avec plus de semaines d'avance pour les activités de mobilisation. JN Minville encourage à inciter les membres de participer aux activités de mobilisation.

Manifestations du 5 septembre 2024 : tour Bénéva à Longueuil et devant l'édifice de Service Canada et des Anciens Combattants à Saint-Jean-sur-Richelieu (les organisatrices ont fait l'objet d'un article dans le journal *Le Canada français* à Saint-Jean-sur-Richelieu).

JN Minville demande d'informer les membres de ne pas décider de défier la directive de retour au travail a 3 jours semaine car ils pourraient être sujets à des mesures disciplinaire de la part de l'employeur. Différentes mesures sont disponibles pour contester dont les griefs

L'AFPC, la FTQ et les autres centrales syndicales se préparent à affronter un futur gouvernement conservateur, notamment sur une éventuelle loi « Right to Work ». Cette loi, dans l'État du Michigan, a causé la faillite de la ville de Détroit à cause des baisses de salaires drastiques qu'elle a causé, et l'État a aboli cette loi.

## 8. SST

Plusieurs rencontres sont prévues, dont une qui a été reportée (voir l'Annexe B).

## 9. Éducation

Comité d'éducation élargi : ajout d'une formation « L'ABC du Syndicat », et elle devrait être annoncée en octobre sur le site de l'AFPC-Québec.

Un sondage sera communiqué par l'AFPC-Québec auprès des sections locales pour que ces dernières mentionnent leurs besoins en termes de formation. Communiquer avec Frédéric Prigot à ce sujet.

Voir la liste des formations disponibles à l'Annexe C.

#### 10. Comité des femmes

Prochaine réunion : 2 octobre 2024

#### 11. Comité des jeunes

Le Comité des jeunes a dû reporter leur première rencontre pour le 25 septembre 2024.

Il y aura le camp de formation de la FTQ du 24 au 26 septembre, et la Conférence nationale des jeunes à Terre-Neuve le 26 au 28 septembre a été reportée à une date ultérieure.

#### 12. Comité des droits de la personne

2 personnes étaient présentes lors de la dernière réunion en plus des membres de l'exécutif, et le quorum était atteint. JN Minville ajoute que les comités ont l'obligation d'organiser 4 réunions par année avec le quorum atteint et de produire un bilan financier pour être reconnue et obtenir leur financement de l'AFPC-Québec.

Prochaine réunion : 8 octobre

#### 13. Varia : Aucun sujets

#### 14. Période de questions : Aucunes questions

#### 15. Fermeture de la réunion

21h00

Prochaine réunion : 28 novembre 2024 au restaurant La Tomate blanche au Quartier Dix-30 à partir de 18h30

P : Lyne Cartier A : Frédéric Prigot